



Le F.S.E. en détails

publié le 12/09/2021 - mis à jour le 07/05/2023

Présentation du FSE (Année 2021-2022)

Descriptif :

Le foyer socio-éducatif est une association à but non lucratif. Il est dirigé par un bureau des élèves ainsi que par des adultes de l'établissement élus chaque année.

Il a pour vocation de participer à la vie de l'établissement à travers diverses actions, toujours dans l'objectif de favoriser les liens entre les élèves et l'ouverture sur le monde extérieur. C'est un partenaire privilégié du collège.

Sommaire :

- Qu'est-ce que le F.S.E. ?
- Quelles sont les actions menées par le F.S.E. ?
- Quelles sont les actions menées par le F.S.E. ?
- Comment est financé le FSE ?
- Tarifs d'adhésion au F.S.E.

● Qu'est-ce que le F.S.E. ?

Le foyer socio-éducatif est une association à but non lucratif. Il est dirigé par un bureau des élèves ainsi que par des adultes de l'établissement élus chaque année.

Il a pour vocation de participer à la vie de l'établissement à travers diverses actions, toujours dans l'objectif de favoriser les liens entre les élèves et l'ouverture sur le monde extérieur. C'est un partenaire privilégié du collège.



● Quelles sont les actions menées par le F.S.E. ?

Le F.S.E. dispose d'un foyer, où chaque élève peut se rendre entre midi-deux pour se détendre, (baby-foot, jeux de société, musique...) Des élèves élus gèrent, avec l'appui des adultes le bon fonctionnement de cet espace.

Le F.S.E. participe financièrement aux voyages et sorties scolaires afin d'en faire diminuer le coût pour les familles.

Le F.S.E. soutient les clubs en achetant du matériel, participe au financement des concours (mathématiques...)



● Quelles sont les actions menées par le F.S.E. ?

Le F.S.E. propose aux familles l'achat groupé des fournitures scolaires des élèves.

Le F.S.E. organise un après-midi animé par un professionnel le dernier jour de l'année scolaire. Un goûter offert vient clôturer la journée.

En fonction des recettes annuelles, le F.S.E. réalise des investissements importants pour créer des espaces conviviaux dans la cour (achats de bancs...).



● Comment est financé le FSE ?

La première source de financement du F.S.E. est les cotisations des adhérents, c'est à dire les familles des élèves et les adultes de l'établissement.

Les photographies réalisées par un professionnel et vendues aux familles.

Le F.S.E. organise une tombola. Les élèves du collège sont invités à vendre le plus de tickets possible pour faire vivre l'association.

● Tarifs d'adhésion au F.S.E.

- Un enfant : 13 €
- Une fratrie de deux enfants : 20 €
- Une fratrie de trois enfants : 27 €

Les chèques seront à l'ordre du F.S.E.

Il est possible de payer en liquide. Un reçu vous sera alors donné.



Document joint

 [Flyer FSE 2023](#) (PDF de 363.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.